

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Juin 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 14 juin 2023 à 20 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Messieurs PAGES Kévin et PEIFFER Pierre étaient excusés. Madame REYNES Stéphanie a accepté la fonction de secrétaire de séance. Madame BOUHIER Séverine,, secrétaire, assistait à la réunion.

### - **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 mai 2023 :**

Le compte rendu transmis aux conseillers a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

### - **Délibération pour remplacement secrétariat par la Communauté de communes :**

Monsieur le Maire indique que Melle MAUREL Emeline a été embauchée par la Communauté de Communes pour effectuer des remplacements dans les communes quand les secrétaires sont malades ou dans d'autres situations. Il explique qu'il convient d'adopter une délibération et de signer une convention afin de pouvoir bénéficier des services de Madame MAUREL. La délibération est adoptée à l'unanimité et le maire autorisé à signer la convention.

### - **Délibération pour passage à la M57 :**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une nouvelle nomenclature comptable que la commune doit adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La délibération est adoptée à l'unanimité.

### - **Délibération pour le groupement SIEDA Eclairage Public :**

Monsieur le Maire indique que nous sommes déjà adhérents pour l'entretien et la modernisation de l'éclairage public. La Commune aura 70% à sa charge et le SIEDA les 30% restants. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour renouveler le groupement de commande avec le SIEDA pour l'entretien de l'éclairage public.

### - **Point sur l'avancement des travaux :**

**STEP :** Fin des travaux prévus fin octobre. Des poteaux EDF ont été déplacés et la STEP a été légèrement décalée.

**ASSAINISSEMENT :** La pompe de refoulement n'est pas encore installée. Les travaux doivent avoir lieu bientôt. Dans le village, les travaux reprendront à partir d'octobre avec réouverture de la voirie et travaux dans l'eau. Aucun retard pour l'instant.

**SALLE DES FÊTES :** Réunion d'ouverture de chantier le 27/06. Il y a un souci concernant l'interprétation du bureau d'étude sur le plancher de la mezzanine et un souci non prévu en rapport avec une poutre en béton.

**RENOVATION RUINE :** Terminée et validée par l'ABF. Un devis a été demandé pour mettre du gravier dans ce local afin qu'il serve de stockage à du matériel ne craignant pas l'eau.

**ECLAIRAGE CHATEAU :** Tous les points lumineux ont été transformés en LED. Après quelques soucis de branchement, tout fonctionne et monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une opération subventionnée à 80%.

### **Emplois saisonniers :**

Monsieur MOSCA Samuel est employé temporairement 3 jours par semaine pour l'entretien des espaces verts et des wc publics. Le Conseil municipal profite de ce point pour évoquer les problèmes d'entretien des chemins de randonnée, notamment du GR 736. Le Parc des Grands causses étant débordé et l'épareuse ne pouvant plus passer à certains endroits, une journée citoyenne pourrait être organisée pour le débroussaillage de nos chemins.

Thomas Anglade tiendra la billetterie du Château de juillet à septembre.

### - **Organisation de la Nuit Romantique :**

Concert à l'église, pot d'accueil à 19h et repas sur la place.

Monsieur le Maire demande aux élus d'être disponibles pour l'installation et la préparation.

### - **Marché Nocturne :**

Ayant bien marché l'année passée, il est décidé de refaire un marché nocturne artisanal. La date précise reste à définir. Mesdames REYNES, COOLEN et FABRE sont en charge de l'organisation.

- **Point litige administré :**

Un bornage amiable a eu lieu ce jour et il n'a pas été trouvé d'accord.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Disparition de plaque de lieux-dits : Un devis sera demandé pour le remplacement

- Terrain à bâtir à Saint Martin : Rien n'a été décidé à ce jour.

- Vente du tracteur de la Commune : Décision mise en attente d'estimations et de l'emploi de l'agent d'entretien de la commune.

- Saint Cyrice : L'association propriétaire de terrains devant l'Eglise se dit d'accord pour une rétrocession à l'euro symbolique. Il faut contacter l'autre propriétaire. A charge pour la commune, le paiement des frais de géomètre.

- Fibre : pas d'avancée et pas de moyens de pression.

*Séance levée à 22h50*